

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02374 Numéro SIREN : 811 440 825 Nom ou dénomination : 4BTEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 29393

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEILDésignation de l'entreprise 4BTECAdresse de l'entreprise 39 RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY

SIRET

8 1 1 4 4 0 8 2 5 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

LE 25 OCT 2022
SOUS LE N° 29393

				Exercice N clos le		
				31/12/2021		
		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010				
	Autres *	014				
	Immobilisations corporelles *	028	659	030	330	329
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	659	048	330	329
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	28 045	066		28 045
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	178 906	070		178 906
	Autres * (3)	072	1 452	074		1 452
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	14 422	086		14 422
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	222 826	098		222 826
Total général (I + II)		110	223 485	112	330	223 155
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		12 000
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		200
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
	Report à nouveau			134		81 925
	Résultat de l'exercice			136		9 076
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		103 200
	Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		88 028
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		29 459
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	2 467
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176		119 955
Total général (I + II + III)				180		223 155
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 4BTEC		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 13/11/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	224 518
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214	
				215	
			Services *	217	7 215
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	
	Production immobilisée *			222	
	Subventions d'exploitations reçues			224	
Autres produits			226		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232	231 733
	Variation de stocks (marchandises) *			234	189 479
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			238	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		240	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		242	29 947
	Rémunérations du personnel *			244	798
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	
	Dotations aux amortissements *			252	
	Dotations aux provisions			254	220
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		256	506
	Total des charges d'exploitation (II)				262
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				264	10 783
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	
Produits exceptionnels (IV)					
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	1 617
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	9 076
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 076
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	90
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 617
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies D)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	10 783
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	10 783

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

E.U.R.L. au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	223 155 €
RESULTAT - BENEFICE :	9 076 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N°2033 A
- Etat des amortissements :	N°2033 C
- Etat des provisions :	N°2033 D
- Etat des échéances des créances :	N°2033 A
- Etat des échéances des dettes :	N°2033 A
- Réévaluation :	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par l'associé unique.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.

2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.

3) Au 01 JANVIER 2021, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,

Son capital au 31 DECEMBRE 2021 reste inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 231 733 € contre 147 341 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 57,28%.

Le total des charges d'exploitation ressort à 220 951 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 140 955 € au titre de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat d'exploitation ressort à + 10 783 € contre + 6 386 € pour l'exercice précédent, marquant une nette progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, fait ressortir un résultat courant avant impôts de + 10 783 € contre + 6 386 € au 31 décembre 2019.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de - 90 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 1 617 € contre 958€ pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 9 076 €.

Ce résultat se trouve en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 18 946 €.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2021	29 459 €	0 €	0 €	0 €
2020	3 560 €	0 €	0 €	0 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons développer l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 5 428 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité "Report à nouveau" (centimes à parfaire) un montant de 5 428 , le portant ainsi à + 81 925 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.12.2020	NEANT	-	
31.12.2019	NEANT	-	
31.12.2018	NEANT	-	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 € au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

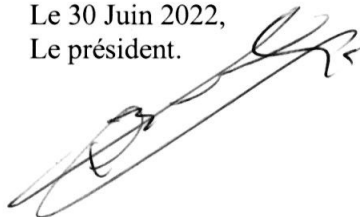
Ratification de la rémunération du président

Nous vous demanderons de ratifier le montant brut alloué au président au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Fait à Gentilly,
Le 30 Juin 2022,
Le président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a flourish, written over the text 'Le président.'

SASU 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux et le trente juin à 17h00, au siège social

Monsieur Azzedine BOUDA, actionnaire unique de la Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 12 000 € dont le siège social est à Gentilly 94250, 39 Rue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 440 825 et président de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC ;

Première décision : l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 9 076 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision : L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 076 € en :

- Affectation en totalité en report à nouveau soit 9 076 € (centimes à parfaire).

Troisième décision : conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du NCC, l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article mentionné ci-dessus n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision : L'actionnaire unique approuve la rémunération du président qui s'est élevé à 0 € pour l'exercice 2021. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le président aura droit à une éventuelle prime de bilan. Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

